

BULLETIN MUNICIPAL

Saint-Martin-D'ollières

Numéro 7
MAI 2016

**LA LIBERTE C'EST LE RESPECT DES DROITS DE CHACUN ;
L'ORDRE C'EST LE RESPECT DES DROITS DE TOUS**

Général MARBEAU

Le Mot du Maire

Chers amis,

Le printemps est arrivé, mais le soleil tarde à venir. En cette période, les assemblées générales de nos associations ont lieu. C'est toujours de bons moments de rencontre et d'échange. Je remercie tous les bénévoles qui en donnant de leurs temps animent de façons diverses et variées notre commune.

Le repas offert par la municipalité aux aînés de la commune a eu lieu le dimanche 17 avril et a eu un franc succès.

Dans ce printemps, le conseil municipal va avoir à se prononcer sur la création et sur le périmètre de la nouvelle communauté de communes. Nous mettons tout en œuvre pour que ce changement important pour la commune, se fasse dans le respect de notre territoire et de ses services de proximité.

J'ai une pensée particulière pour les familles touchées par le deuil ou la maladie. Bonne santé et bon printemps à tous.

Bien cordialement.

*Le Maire,
Damien GAUDRIAULT*

LES CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 18 février 2016 à 20 Heures 00

L'an deux mille seize, le jeudi 18 février à 20 H 00

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GAUDRIAULT Damien.

Etaient présents : M. GAUDRIAULT Damien, Mlle Angéline CLADIÈRE, Mlle COMTE Marielle, Mme Bernadette HOSPITAL, Mme Andrée ROUSSEL-MOTTA, MM. Richard CAVELIER, Grégory GAWLAS, Christian HOSTIER, René LEYHAROUX, Jean-Louis THINQUE.

Etaient absents excusés : Roland LACORRE-MELON,

Mlle Angéline CLADIÈRE a été nommée secrétaire.

1) VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 :

BUDGET COMMUNAL :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	133 357.79	152 595.50
REPORT 2014		17 991.19
INVESTISSEMENT	136 762.36	4 723.19
REPORT 2014		27 403.22
RESTES A REALISER		12 696.00
TOTAL	270 120.15	157 318.69

BUDGET CCAS :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 566.93	1 570.50
TOTAL	1 566.93	1 570.50

A NOTER : Le CCAS étant dissous et intégré au budget communal à compter du 1er janvier 2016, le résultat de 3,57 € sera intégrée au compte 002 recettes du budget général 2016.

BUDGET ASSAINISSEMENT :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	10 894.17	14 296.88
INVESTISSEMENT	12 686.63	12 219.79
TOTAL	23 580.80	26 516.67

2) ENTRETIENS PROFESSIONNELS :

Monsieur le maire expose que l'entretien professionnel est rendu obligatoire pour l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, en lieu et place de la notation qui est abandonnée et caduque dans toute la fonction publique. Ce dispositif concernera tous les fonctionnaires de la collectivité et s'appliquera obligatoirement pour l'évaluation des activités postérieures au 1er janvier 2015. Les modalités d'organisation de

l'entretien professionnel sont fixées par le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014. Le fonctionnaire est convoqué 8 jours au moins avant la date de l'entretien par le supérieur hiérarchique. Cette convocation est accompagnée de la fiche de poste de l'intéressé et d'un exemplaire de la fiche d'entretien professionnel servant de base au compte-rendu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- M. le Maire est le supérieur hiérarchique direct à SAINT-MARTIN-D'OLLIERES pour l'ensemble des agents.
- l'instauration de l'entretien professionnel pour l'évaluation de la valeur professionnelle des fonctionnaires, en lieu et place de la notation.

3) FOND D'INTERVENTION COMMUNALE (FIC) :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal que les travaux de voiries effectués dans l'année 2015, pour le dossier de Fond d'Intervention Communale (F.I.C.), seront approuvés sur deux années et on fait l'objet d'une subvention du Conseil Départemental plafonné à 32.554,00 € et subventionné à hauteur de 12.696,00 € pour l'année 2015, et plafonné à 40.150,00 € et subventionné à hauteur de 13.731,00 € pour l'année 2016.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 14 avril 2016 à 21 Heures 00

L'an deux mille seize, le jeudi 14 avril à 21 H 00

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GAUDRIAULT Damien.

Etaient présents : GAUDRIAULT Damien, Mlle Angéline CLADIÈRE, Mlle COMTE Marielle, Mme Bernadette HOSPITAL, Mme Andrée ROUSSEL-MOTTA, MM. Richard CAVELIER, Grégory GAWLAS, Christian HOSTIER, Roland LACORRE-MELON, René LEYHAROUX, Jean-Louis THINQUE.

Mme COMTE Marielle a été nommée secrétaire.

1) VOTE DES BUDGETS 2016 :

Après présentation du budget Communal, du budget Assainissement et du budget CCAS pour 2015, le conseil municipal a voté favorablement à l'unanimité.

BUDGET COMMUNAL :

Fonctionnement : 170.791,00 €
Investissement : 558.485,00 €

Budget équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Fonctionnement : 22.868,00 €
Investissement : 20.250,00 €

Budget équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

2) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2016 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les subventions aux associations pour 2016 comme suit :

Anciens combattants :	150,00 €
Association " le HOUX " :	300,00 €
Association « La Tirelire » :	150,00 €
Coopérative scolaire :	300,00 €
Société de chasse :	150,00 €
Les amis de Ribeyre :	150,00 €

3) VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES :

Après délibération le Conseil Municipal décide d'augmenter les 3 taxes (habitations, foncières et foncières non bâti) de 2 % pour l'année 2016.

4) REMBOURSEMENT TRANSPORT SCOLAIRE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la convention passée avec Conseil Général, pour le suivi et la gestion du transport scolaire.

Les familles doivent payer directement au Conseil Général le transport scolaire de leur enfant pour l'année scolaire, depuis la rentrée 2016 le tarif est dégressif et classé par tranche de quotient familial suivant le taux d'imposition des usagers.

Après délibération du conseil Municipal, il est décidé que le coût payé par les familles sera remboursé suivant la tranche du quotient familial auquel elles peuvent prétendre. La copie de l'avis d'imposition, la facture acquittée et la preuve de paiement seront demandés pour le remboursement.

INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE :

Téléphone : 04.73.71.37.90

HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC :

Mardi de 14h30 à 16h00

Site WEB : www.saint-martin-dollieres.fr

Les personnes ayant accès à internet et désireuse de recevoir le bulletin municipal par mail, son priés d'en faire la demande à la mairie.

AGENCE POSTALE :

HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC :

Lundi Mardi, jeudi, vendredi de 8h00 à 10h00
Lundi et Mardi de 13h30 à 14h30.

Pendant les vacances scolaires, les horaires seront les suivants :

Lundi, mardi, Jeudi et vendredi : 9 H à 11 H

POMPIERS

Le conseil d'administration du SDIS 63 a voté le 29 février 2016 une délibération prévoyant que les interventions sans caractère d'urgence feraient désormais l'objet d'une facturation conformément aux dispositions réglementaires.

Sur le domaine privé, la destruction des nids d'hyménoptères ne seront plus assurée.

Les requérants seront invités à contacter les entreprises privées compétentes en la matière.

Cette destruction sera maintenue à titre gratuit sur le domaine ou la voie publique.

De plus, d'autres opérations n'ayant pas de caractère d'urgence constaté peuvent donner lieu à une demande de participation aux frais engagés : exemple : Dépose d'antenne en absence de risque ; vidange de caves inondées ; récupération d'animaux domestiques ; ouverture de portes sans danger ni détresse ; etc ...

ASSAINISSEMENT (SPANC)

Les contrôles des installations assainissement non-collectif vont être effectués par la Lyonnaise des Eaux dans quelques jours. La commune prendra en charge une partie de ce contrôle à hauteur de 50 € par foyer.

Pensez à vous faire rembourser en fournissant votre facture acquittée à la mairie.

Merci de réserver un bon accueil à l'agent venant visiter votre installation.

BIEN VIVRE ENSEMBLE

« La propriété et les biens d'autrui méritent le respect ».

Le respect est ce sentiment de considération d'égard que l'on peut avoir envers les individus ou le bien. Il induit une attitude de réserve qui incline à ne pas porter atteinte à l'intimité de la vie privée.

Passer sur une propriété privée sans autorisation est une violation de la légitimité du droit de la propriété et constitue aux yeux de la loi une atteinte à la vie privée. Il en va de même pour la promenade et les déjections de nos chers toutous.

Chacun lors de ses déplacements promenades, visites de villages doit garder en mémoire ce proverbe oriental « Le respect est le lien de l'amitié » ce respect n'exclut en rien un bonjour, un sourire, une parole discrète et chaleureuse.

LA VIE DES ASSOCIATIONS :

Comité des fêtes « Le Houx » :

En ce joli mois de mai le comité des fêtes vous rappelle les dates de ses activités :

> - le dimanche 5 juin, il vous proposera un après-midi "Fête des mères" autour d'un goûter auquel toutes les mamans sont invitées ; un petit cadeau sera offert à chacune ; ce petit moment permet aussi de se retrouver, discuter, partager ... ou tout simplement faire connaissance.

> - le samedi 23 juillet, les membres du comité des fêtes passeront pour les aubades. N'hésitez pas à venir compléter leur équipe ce jour là : tous les jeunes désirant participer aux aubades, sont invités à contacter un membre de l'association, ou appeler ou envoyer un SMS à Angélique au 06.75.85.75.26.

> - le samedi 30 juillet sera organisé un concours de pétanque suivi d'un repas champêtre et d'un bal pour terminer la journée.

> - le dimanche 31 juillet l'harmonie de PAULHAGUET animera l'après-midi suivi d'un bal en matinée prolongée ; à noter qu'il y aura des activités pour les enfants.

"Il n'est pas d'hiver sans neige, de printemps sans soleil et de joie sans être partagée" : alors n'hésitez pas à venir participer à ces diverses festivités.

N'oubliez pas que le comité des fêtes se tient à votre écoute pour tous renseignements, suggestions...

CHASSE

Le dimanche 24 avril au local des chasseurs a eu lieu la traditionnelle assemblée générale de l'Association. Le rapport financier et moral de la saison a été rapporté. Les élections d'un nouveau bureau ont eu lieu :

Président : ANDRAUD François
Vice-Président : NUGIER François
Trésorier : COURTINE Jean-Pierre
Secrétaire : THONNAT Yannick

L'assemblée s'est déroulée dans une ambiance très conviviale et s'est clôturée avec le pot de l'amitié.

Un repas ouvert à toute la population est organisé le Dimanche 22 mai à midi, le prix du repas est fixé à 12 € par personne.

Pensez à vous inscrire avant le 11 mai 2016 au 04.73.71.34.37.

LES AMIS DE RIBEYRE

Après un hiver qui n'en fut pas un, le printemps semble prendre le même chemin dans la grisaille et l'incertitude qui ne permettent pas encore de se réjouir du retour des beaux jours.

Voici néanmoins le temps pour les Amis de Ribeyre de reprendre les travaux de semailles et de plantation pour faire du village un endroit un endroit agréable pendant toute la belle saison. Viendra ensuite le temps des travaux de protection et d'embellissement prévus lors de l'assemblée générale d'août 2015. Les interventions les plus urgentes comme le renfort du cintre de la fenêtre du four banal ont été réalisées à l'automne avec un résultat qui nous rend assez fiers ! Merci à tous les bénévoles.

Nous voulons profiter de l'occasion qui nous est donnée pour dire au revoir à Mmes MARTIN et FAVRE ainsi qu'à M. et Mme CHAMBON qui quittent notre village et que nous espérons revoir ici ou ailleurs pour continuer l'histoire.

Nous souhaitons la bienvenue à deux nouvelles familles qui viennent s'installer parmi nous et nous espérons faire leur connaissance lors de « rencontres conviviales » qui émaillent la vie de Ribeyre.

U.N.C.A.F.N Secteur de Jumeaux :

Président : Jacques TERRASSE
Président d'honneur : Claude POUYET
Trésorier : Albert CHAPEL

COMMEMORATION DU 8 MAI

La cérémonie du 8 mai aura lieu devant le monument aux morts à 11 heures, en présence des anciens combattants et sera suivie du verre de l'amitié.

VOUS AVEZ LA PAROLE

Un espace vous est réservé. Passez de la parole aux écrits.

A vos plumes, faites-nous parvenir articles, suggestions, remarques, que nous pourrions publier dans le prochain bulletin.

Envoyez vos articles, papiers, doléances, suggestions soit par mail à l'adresse de la mairie, déposez les dans la boîte à lettres ou remettez les à un membre du conseil.

Rendez-vous courant juillet pour le numéro estival de votre bulletin municipal